Bordereau attestant l'exactitude des informations - BASSE TERRE - 9711 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 06/01/2025 - B2025/000061 - 2021 B 00702 - 901 870 535 - ABIA TECHNIQUE

ABIA TECHNIQUE

Numéro SIRET : **90187053500019**
Code APE : **3320B**

643 Route de Morne à Jules
97119 VIEUX HABITANTS

COMPTES ANNUELS

AU

31 DECEMBRE 2023

Cabinet DAHAN Didier
Plaisance, Morne Poirier
97122 BAIE-MAHAULT
Tél. : 0590 38 63 38
Email : saphiconsultants@wanadoo.fr

Certifié conforme à l'original

Abia Technique SAS
643 route de morne à Jules
97119 VIEUX-HABITANTS
(+590) 06 90 92 30 54
jc.belivier@abia-technique.fr
SIRET 901 870 535 00019 - APE 33208

Sommaire

ABIA TECHNIQUE

Bilan

Bilan

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
		Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Actif immobilisé						
	TOTAL (I)	**595**	**166**	**429**	**548**	**- 119**
Actif circulant						
	TOTAL (II)	**43 041**		**43 041**	**21 307**	**21 734**
	TOTAL ACTIF (0 à V)	**43 636**	**166**	**43 470**	**21 855**	**21 615**

Bilan (suite)

PASSIF		Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres				
	TOTAL (I)	**7 523**	**-2 282**	**9 805**
	TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges				
	TOTAL (III)			
Emprunts et dettes				
	TOTAL (IV)	**35 947**	**24 137**	**11 810**
	TOTAL PASSIF (I à V)	**43 470**	**21 855**	**21 615**

ABIA TECHNIQUE

Compte de résultat

Compte de résultat

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Chiffres d'affaires Nets	**27 867**		**27 867**	**25 805**	**2 062**	**7,99**
Total des produits d'exploitation (I)			**27 867**	**25 805**	**2 062**	**7,99**
Total des charges d'exploitation (II)			**18 062**	**17 282**	**780**	**4,51**
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			**9 805**	**8 523**	**1 282**	**15,04**
Total des produits financiers (V)						
Total des charges financières (VI)						
RESULTAT FINANCIER (V-VI)						
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			**9 805**	**8 523**	**1 282**	**15,04**

Compte de résultat (suite)

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue	%
Total des produits exceptionnels (VII)				
Total des charges exceptionnelles (VIII)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	**27 867**	**25 805**	**2 062**	**7,99**
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	**18 062**	**17 282**	**780**	**4,51**
RESULTAT NET	**9 805**	**8 523**	**1 282**	**15,04**

ABIA TECHNIQUE

Bilan détaillé

Bilan détaillé

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Actif immobilisé						
TOTAL (I)	595	166	429	548	**- 119**
Actif circulant						
TOTAL (II)	43 041		43 041	21 307	**21 734**
TOTAL ACTIF (0 à V)	43 636	166	43 470	21 855	21 615

Bilan détaillé (suite)

PASSIF		Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres				
	TOTAL (I)	7 523	-2 282	**9 805**
	TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges				
	TOTAL (III)			
Emprunts et dettes				
	TOTAL (IV)	35 947	24 137	**11 810**
	TOTAL PASSIF (I à V)	43 470	21 855	21 615

ABIA TECHNIQUE

Compte de résultat détaillé

Compte de résultat détaillé

	France	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois) Exportations	Total	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois) Total	Variation absolue	%
Chiffre d'affaires Net	27 867		27 867	25 805	2 062	7,99

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue	%
Total des produits d'exploitation (I)	27 867	25 805	2 062	7,99
Total des charges d'exploitation (II)	18 062	17 282	780	4,51
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**9 805**	**8 523**	**1 282**	**15,04**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	**9 805**	**8 523**	**1 282**	**15,04**
Total des Produits (I+III+V+VII)	27 867	25 805	2 062	7,99
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	18 062	17 282	780	4,51
RESULTAT NET	**9 805**	**8 523**	**1 282**	**15,04**

ABIA TECHNIQUE

Annexes aux comptes annuels

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Etat des créances = 9 888

Charges constatées d'avance = 200

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 1 000

Etat des dettes = 35 947

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 27 867

Autres informations relatives au compte de résultat

Annexes aux comptes annuels (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Charges constatées d'avance = 200

Annexes aux comptes annuels (suite)

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Annexes aux comptes annuels (suite)

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Tableau

Observations complémentaires

ABIA TECHNIQUE

Soldes intermédiaires de gestion

Soldes intermédiaires de gestion

		Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
	Marge commerciale (I)	**13 386**	**10 444**	**2 942**	**28,17**
	Taux de marge commerciale	**52,94 %**	**47,99 %**		
	Production de l'exercice	**2 584**	**4 044**	**- 1 460**	**-36,10**
	Marge brute sur production (II)	**2 584**	**3 673**	**- 1 089**	**-29,65**
	Taux de marge brute sur production	**100,00 %**	**90,82 %**		
	Marge brute globale (I + II)	**15 970**	**14 117**	**1 853**	**13,13**
	Taux de marge brute globale	**57,31 %**	**54,71 %**		
-	Services extérieurs et autres charges externes	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Valeur ajoutée produite	**9 923**	**8 570**	**1 353**	**15,79**
	Valeur ajoutée / chiffre d'affaires	**35,61 %**	**33,21 %**		
+	Subventions d'exploitation				
-	Impôts, taxes et versements assimilés				
-	Salaires et traitements				
-	Charges sociales				
	Excédent brut d'exploitation	**9 923**	**8 570**	**1 353**	**15,79**
	Excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires	**35,61 %**	**33,21 %**		
+	Reprise sur amortissements et provisions				
-	Dotations aux amortissements sur immobilisations	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
-	Dotations aux amortissements sur immobilisations				
-	Dotations aux provisions sur actif circulant				
-	Dotations aux provisions pour risques et charges				
+	Autres produits de gestion courante	1	0	1	N/S
-	Autres charges de gestion courante	0	0		
+	Transferts de charges d'exploitation				
	Résultat d'exploitation (hors charges et produits financiers)	**9 805**	**8 523**	**1 282**	**15,04**
	Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires	**35,19 %**	**33,03 %**		
+	Bénéfice attribué (quote part sur opérations en commun)				
-	Perte supportée (quote part sur opérations en commun)				
+	Produits financiers de participations				
+	Produits des autres valeurs mobilières et créances				
+	Autres intérêts et produits assimilés				
+	Reprises sur provisions financières				
+	Différences positives de change				
+	Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
-	Dotations financières aux amortissements et provisions				
-	Intérêts et charges assimilées				
-	Différences négatives de change				
-	Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
	Résultat courant avant impôts	**9 805**	**8 523**	**1 282**	**15,04**
	Résultat courant / chiffre d'affaires	**35,19 %**	**33,03 %**		

		Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
+	Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
+	Produits exceptionnels sur opérations en capital				
+	Reprises sur provisions & transferts de charges except°.				
-	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
-	Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
-	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
	Résultat exceptionnel				
-	Participation des salariés aux résultats				
-	Impôts sur les bénéfices				
	Résultat net Comptable	**9 805**	**8 523**	**1 282**	**15,04**
	Résultat net / chiffre d'affaires	**35,19 %**	**33,03 %**		

ABIA TECHNIQUE

Soldes intermédiaires de gestion détaillé

Mission de présentation des comptes annuels non attestés

Soldes intermédiaires de gestion détaillé

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
Ventes de marchandises	25 283	21 761	3 522	16,18
707000 Ventes de marchandises	*25 283*	*21 761*	*3 522*	*16,18*
- Coût direct d'achat	26 587	17 518	9 069	51,77
607000 Achats de marchandises	*22 268*	*13 768*	*8 500*	*61,74*
608700 Frais accessoires achats m/ses	*4 319*	*3 749*	*570*	*15,20*
+/- Variation du stock de marchandises	-14 690	-6 200	- 8 490	136,94
603700 Variation stocks de marchandises	*-14 690*	*-6 200*	*- 8 490*	*136,94*
Marge commerciale (I)	**13 386**	**10 444**	**2 942**	**28,17**
Taux de marge commerciale	52,94 %	47,99 %		
+Production vendue	2 584	4 044	- 1 460	-36,10
706000 Prestations de services	*2 584*	*4 044*	*- 1 460*	*-36,10*
Production de l'exercice	**2 584**	**4 044**	**- 1 460**	**-36,10**
- Matières premières et approvisionnements consommés		371	- 371	-100
602200 Fournitures consommables		*371*	*- 371*	*-100*
Marge brute sur production (II)	**2 584**	**3 673**	**- 1 089**	**-29,65**
Taux de marge brute sur production	100,00 %	90,82 %		
Marge brute globale (I + II)	**15 970**	**14 117**	**1 853**	**13,13**
Taux de marge brute globale	57,31 %	54,71 %		
- Services extérieurs et autres charges externes	6 046	5 547	499	9,00
606300 Fournit. entretien & petit equip.	*564*	*1 150*	*- 586*	*-50,96*
613510 Mise à disposition matériel	*280*	*280*		*0,00*
616100 Multirisques	*857*	*844*	*13*	*1,54*
621001 Mise à disposition personne Abia Lo	*526*	*730*	*- 204*	*-27,95*
622601 Honoraires Cabinet DAHAN	*2 398*	*1 382*	*1 016*	*73,52*
624200 Transports sur ventes		*220*	*- 220*	*-100*
625100 Voyages et deplacements	*704*	*325*	*379*	*116,62*
625700 Receptions	*30*	*33*	*- 3*	*-9,09*
626000 Frais postaux et de télécomm.		*33*	*- 33*	*-100*
626001 Télécommunication OVH Cloud	*86*	*76*	*10*	*13,16*
627000 Services bancaires et assim.	*402*	*373*	*29*	*7,77*
628101 Cotisations CPME	*200*	*100*	*100*	*100,00*
Valeur ajoutée produite	**9 923**	**8 570**	**1 353**	**15,79**
Valeur ajoutée / chiffre d'affaires	35,61 %	33,21 %		
Excédent brut d'exploitation	**9 923**	**8 570**	**1 353**	**15,79**
Excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires	35,61 %	33,21 %		
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	119	47	72	153,19
681120 Immobilisations corporelles	*119*	*47*	*72*	*153,19*
+Autres produits de gestion courante	1	0	1	N/S
758000 Produits divers gestion courante	*1*	*0*	*1*	*N/S*
Résultat d'exploitat° (hors charges &prod.financie	**9 805**	**8 523**	**1 282**	**15,04**
Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires	35,19 %	33,03 %		
Résultat courant avant impôts	**9 805**	**8 523**	**1 282**	**15,04**
Résultat courant / chiffre d'affaires	35,19 %	33,03 %		
Résultat net Comptable	**9 805**	**8 523**	**1 282**	**15,04**
Résultat net / chiffre d'affaires	35,19 %	33,03 %		

ABIA TECHNIQUE

Liasse 23 IS RS

Mission de présentation des comptes annuels non attestés

Liasse 23 IS RS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) ① **BILAN SIMPLIFIÉ** DGFiP N° 2033-A-SD 2023

Désignation de l'entreprise ABIA TECHNIQUE Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 643 Route de Morne à Jules 97119 VIEUX HABITANTS

SIRET 90187035000019

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 12

Exercice N clos le 31/12/2023

ACTIF

			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010		012	
	Immobilisations incorporelles — Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *	028	595	030 166	429
	Immobilisations financières * (1)	040		042	
	Total I (5)	044	595	048 166	429
ACTIF CIRCULANT — STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	Marchandises *	060	27 878	062	27 878
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068	8 216	070	8 216
	Créances (2) — Autres * (3)	072	1 472	074	1 472
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	5 276	086	5 276
	Charges constatées d'avance *	092	200	094	200
	Total II	096	43 041	098	43 041
	Total général (I + II)	110	43 636	112 166	43 470

PASSIF

			Exercice N 1 NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	
	Report à nouveau	134	(3 282)
	Résultat de l'exercice	136	9 805
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	7 523
Provisions pour risques et charges	Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	7 673
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 28 274)	172	28 274
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	35 947
	Total général (I + II + III)	180	43 470

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2023 : Etat préparatoire.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : ABIA TECHNIQUE — Néant ☐*

Exercice N clos le : 31/12/2023

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	25 283
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
		Services *		217		218	2 584
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	
	Autres produits					230	1
					Total des produits d'exploitation hors TVA (I)	232	27 867
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	26 587
	Variation de stocks (marchandises) *					236	(14 690)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : – mobilier : ... – immobilier : ...)					242	6 046
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243		244	
	Rémunérations du personnel *					250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	
	Dotations aux amortissements *					254	119
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
					Total des charges d'exploitation (II)	264	18 062
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	9 805
Produits financiers (III)			280		Charges financières (V)	294	
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347			300	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	9 805

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 : 312 — 9 805 — 314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles					318	
	Provisions non déductibles *					322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 *septies* D)	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44. *sexies*)	986	8 985	ZFU-TE (44. *octies* A)	987	342	8 985
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. *septies*)	981		JEI (44. *sexies* A)	989		
	ZRD (44. *terdecies*)	127		ZRR (44. *quindecies*)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*)	991					
	ZFANG 44. *quaterdecies*	345		Investissements outre-mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 *sexdecies*)	992		Zone de développement prioritaire 44 *septdecies*	993		
	Droit divers : Créance due au report en arrière du déficit				346	350	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies*)	655		Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* A)	643		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* B)	645		Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* C)	647		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* D)	648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* F)	990		Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* G)	649		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS — Bénéfices col. 1 / Déficit col. 2						352	820
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356	
	Déficits antérieurs reportables * 11 805 dont imputés sur le résultat :						
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS — Bénéfices col. 1 / Déficit col. 2						370	372

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	354
820	360

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

BIAGE Experts-comptables - janvier 2023 - Etats préparatoires

③ **IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES** DGFiP N° 2033-C-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A *bis* du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : ABIA TECHNIQUE Néant ☐*

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	595	442		444		446	595	
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	595	492		494		496	595	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	47	532	119	534		536	166
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570	47	572	119	574		576	166

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values : Court terme * ⑥	Long terme : 19 % ⑥	Long terme : 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme : 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

SAGE Experts-comptables janvier 2023 : Etat préparatoire.

DGFiP N° 2033-D-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A *bis* du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : ABIA TECHNIQUE — Néant ☐*

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	11 805
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombres d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	820
Déficits reportables	984	10 985
Déficits de l'exercice	960	
Total des déficits restant à reporter	970	10 985

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	246
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	1 107
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies* du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

BASE Experts-comptables Janvier 2023 - Etat préparatoire

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts) ⑤

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E-SD 2023

Désignation de l'entreprise: ABIA TECHNIQUE Néant ☐*

Exercice ouvert le: 01/01/2023 et clos le: 31/12/2023 Données en nombre de mois 1 2

DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	27 867
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
	TOTAL 1	106	27 867
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	1
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	14 690
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
	TOTAL 2	144	14 691
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	27 151
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	5 202
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	280
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
	TOTAL 3	152	32 633
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137	9 925
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	9 925

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026
Période de référence	024 / /		160 / /	
Date de cessation			/ /	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD *§ Répartition des salariés* et dans la notice n° 2033-NOT-SD au *§ déclaration des effectifs.*

SAGE Experts-comptables janvier 2023 - Etat propriétaire.

(6) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

DGFiP N°2033-F-SD 2023

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le 31122023 SIREN 901871053 5

Dénomination de l'entreprise ABIA TECHNIQUE

Adresse (voie) 643 Route de Morne à Jules

Code postal 97119 Ville VIEUX HABITANTS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique BELIVIER Prénom(s) JEAN-CHRISTOPHE

Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 1000

Naissance: Date 25/12/1968 N° Département 31 Commune Pays

Adresse : N° 643 Voie Route de Morne à Jules

Code Postal 97119 Commune VIEUX HABITANTS Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

SAGE Experts-comptables Janvier 2023 - Etat préparatoire

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(7) **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

DGFiP N° 2033-G-SD 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant [x] *

Exercice clos le 31122023 SIREN 901870535

Dénomination de l'entreprise ABIA TECHNIQUE

Adresse (voie) 643 Route de Morne à Jules

Code postal 97119 Ville VIEUX HABITANTS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :	905	

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

SAGE Experts-comptables Janvier 2023 - Etat préparatoire

N° 2065-SD
2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Formulaire à déposer en double exemplaire

Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition		X
Déclaration souscrite pour la détermination d'un résultat d'ensemble des groupes				Régime réel normal		
Si FIDE temporaire, cochez la case ci-contre						
Si option pour le régime spécial de location ou location-accession, art. 239 *decies* du CGI, cochez la case						

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société	Adresse du siège social
ABIA TECHNIQUE 643 Route de Morne à Jules 97119 VIEUX HABITANTS	
SIRET 9 0 1 8 7 0 5 3 5 0 0 0 1 9	Mél : saphirconsultants@wanadoo.fr
Adresse du principal établissement	Ancienne adresse en cas de changement

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Installation de machines et équipements mécaniques	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 *quindecies*)
Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0%	

3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies*	x	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies*-0 A			
Entreprise nouvelle, art. 44 *septies*		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 *quaterdecies*		Zone de restructuration de la défense, art. 44 *terdecies*	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 *sexdecies*		Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 *octies* A		Autres dispositifs	
Zone de développement prioritaire, art. 44 *septdecies*					
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	8 985	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n °2258-SD (art. 223 *quinquies* C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée — Nom/Adresse N°
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe — Nom/Adresse N°

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON — Si oui, indication du logiciel utilisé : Sage Generations Experts

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Cabinet DAHAN Didier Morne Poirier Plaisance 97122 BAIE MAHAULT Tél:	Tél:
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné	Date 28022024 Lieu VIEUX HABITANTS
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné	Qualité et nom du signataire : Signature
Examen de conformité fiscale (ECF) x *prestataire :* CABINET DAHAN DIDIER MORNE POIRIER - PLAISANCE 97122 BAIE-MAHAULT	

SAGE Experts-comptables janvier 2023 : État préparatoire

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 *bis*-SD
2023

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e
					f
					g
					h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j
Montant des revenus répartis (5)					*Total (a à h)*

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants, *SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées: à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
JEAN-CHRISTOPHE BELIVIER 643 Route de Morne à Jules 97119 VIEUX HABITANTS	1000						

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES	0 %	15 %	19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

SAGE Experts-comptables Janvier 2023 - Etat préparatoire

2023 Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI 2464

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a
EBITDA fiscal de l'exercice	b
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes):(c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

SAGE Experts-comptables Janvier 2023 : Etat préparatoire

2023	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit	2468

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
Total							

2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
Total	

SAGE Experts-comptables Janvier 2023 : Etat préparatoire

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE D'AFFECTATION DU RESULTAT

L'an 2024 le 12 mars à 8h.

L'associé unique de la société ABIA TECHNIQUE, SAS au capital de 1000€ dont le siège social est sis 643 Route de Morne à Jules 97119 VIEUX HABITANTS, M. Jean-Christophe BELIVIER, est présent audit siège.

1ère résolution :

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 qui se chiffre à 9805€ en :

- 8805€ rn report à nouveau
- 1000€ distribution à l'associé unique

L'associé unique s'engage à effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique.

